

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.

Nature et effets:

La demande vise à permettre l'ajout de 3 antennes satellites à 4.52 mètres et à 2.27 mètres des lignes latérales de propriété du lot 2 709 208, situé au 865 rue Cusson.

En vertu de l'article 7.5.2 du règlement de zonage 434-2006 qui stipule ceci :

«... Toute partie de l'antenne et de son support doit être située à une distance minimale de 10 mètres des lignes de propriété ou selon la marge de recul prévue dans la zone concernée si celle-ci est supérieure à 10 mètres....»

La dérogation est donc de 7.73 mètres pour le côté droit et de 5,48 mètres pour le côté gauche quant à la distance à respecter avec les lignes de propriétés.

Identification du site concerné:

Numéro de lot: 2 709 208
Adresse: 865 rue Cusson, Saint-Jude

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil en se présentant le 2 novembre 2015 à 20h00 au centre communautaire sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 6 OCTOBRE 2015.

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière